

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

### DÉCISION N° DP2025\_071 - FINANCES PORTAIL FAMILLES - SOCIÉTÉ ABELIUM

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-137 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

Vu les crédits d'un montant de 50 000 € inscrits au compte 2051 (concessions et droits similaires) du budget principal pour la mise en place d'un portail familles avec les logiciels d'accès pour les services à la population dont les ALSH,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes du Grand Charolais de mettre en place un portail familles pour les services à la population et notamment les ALSH,

Considérant la nécessité d'acquérir les logiciels de la société ABELIUM dont dispose déjà le Grand Charolais pour certains de ses services,

Vu les devis de la société ABELIUM :

- Mise en place du paiement en ligne pour les activités piscines (1 050 € HT soit 1 260 € TTC),
- Ajout d'un accès module Diabolo pour la gestion des activités piscines sur la base de données DOMINOWEB 2 existante ( 4 675 € HT soit 5 220 € TTC),
- Ajout des modules Diabolo et Mentalo avec le Portail Familles V2 PWA et le Pointage Modulo'Tab sur la Base de données DOMINO'Web existante (29 310 € HT soit 33 844 € TTC),
- Ajout d'un accès module Diabolo sur la base de données DOMINO'Web 2 existante (1 100 € HT soit 1 320 € TTC),
- Mise en place de l'Import PES/RETOUR et du Push SMS (1 930 € HT soit 2 316 € TTC),
- Mise en place du prélèvement automatique dans DOMINO'WEB 2 pour les 4 EAJE ainsi que le paiement en ligne sur le Portail Familles (Régie PE) (540 € HT soit 648 € TTC),

### DÉCIDE

**Article 1** : De retenir l'offre de la société ABELIUM d'un montant total de 38 605 € HT soit 44 608 € TTC mandatée au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

**Article 2** : De signer les contrats afférents avec la société ABELIUM.

**Article 3** : De régler ces dépenses prévues au budget dans la limite de l'inscription budgétaire de 50 000 € TTC en section d'investissement.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

**Article 5** : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

=====

Fait à Paray-le-Monial, le 5 août 2025,

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**